

DECLARATION DE MME TAOUS FEROUKHI
AMBASSADEUR REPRESENTANT PERMANENT
1^{re} SESSION DU COMITE PREPARATOIRE
CONFERENCE D'EXAMEN DU TRAITE DE NON PROLIFERATION NUCLEAIRE

Vienne, 1^{er} mai 2007

Monsieur le Président,

- 1- Je voudrais, tout d'abord, vous exprimer les chaleureuses félicitations de la délégation algérienne pour votre élection méritée à la présidence de cette 1^{re} session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen 2010 du Traité de Non Prolifération.
- 2- Ma délégation appuie vos efforts visant la redynamisation du processus préparatoire que nous souhaitons voir aboutir, sous votre présidence avisée, à un résultat équilibré sur les trois piliers interdépendants qui fondent le Traité, à savoir, le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.
- 3- Cette session du Prepcom qui se déroule, à Vienne, siège de l'AIEA auréolée ainsi que son DG du prix Nobel de la paix, et de l'OTICE, est un test important pour la relance de la coopération multilatérale et la restauration de la confiance dans les domaines ayant un impact direct sur la paix et de la sécurité collective.
- 4- Aussi, la délégation algérienne exhorte-t-elle les Etats Parties à engager des discussions sur les questions de fond, liées à l'amélioration du fonctionnement du TNP et au renforcement de son autorité, comme nous y enjoignent d'ailleurs les décisions et résolutions adoptées par consensus par la Conférence d'examen 1995 et la Conférence 2000 que l'Algérie a eu le privilège de présider.
- 5- En effet, un surcroît d'efforts collectifs est indispensable pour que ce processus préparatoire puisse être en mesure de dépasser l'échec de la Conférence 2005 et

d'ouvrir des perspectives sur les orientations juridiques et politiques pour la mise en œuvre du TNP.

- 6- A cet égard, la réaffirmation de la validité et de l'importance des engagements pris au titre des décisions et des résolutions de la Conférence 1995 et du Document final 2000, revêt un caractère primordial. Vouloir réinterpréter ou revenir en arrière sur ces engagements donnerait un mauvais signal à notre quête commune de parvenir à des résultats équilibrés dans les domaines interdépendants de la non-prolifération, du désarmement et la science nucléaire.
- 7- La délégation algérienne saisit cette occasion pour réitérer son attachement au TNP et à son caractère universel, comme instrument fondamental de désarmement et de non-prolifération horizontale et verticale. Elle encourage tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer aux instruments internationaux en vigueur sur les armes de destruction massive.
- 8- Est-il besoin de rappeler qu'œuvrer au désarmement nucléaire comme nous y enjoign l'Article VI du TNP, dont la teneur a été confirmée par l'avis consultatif de la CIJ en 1996, nous concerne tous. Dans le but de mesurer les progrès accomplis dans ce domaine, la présentation de rapports à chaque session du Prepcos et de la Conférence d'examen, s'avère utile pour la réalisation de l'objectif de « la permanence comptable ». Ces rapports fourniront des informations, à jour, sur les arsenaux nucléaires et constitueront un moyen utile de renforcer la confiance et la coopération entre les Etats parties, tout en permettant d'obtenir des assurances que les réductions opérées sont irréversibles.
- 9- Dans le même temps, il est important que le processus préparatoire identifie les mesures appropriées pour faire face aux nouveaux défis qui minent l'autorité et l'intégrité du TNP. En effet, la revitalisation des programmes et des arsenaux nucléaires, la mise au point de nouvelles armes nucléaires hybrides qui n'exigent pas d'essais, et la possibilité de voir élargie la panoplie de facteurs conduisant à l'usage de l'arme nucléaire, sont source de profondes préoccupations.

10- Ces développements, outre qu'ils continuent d'assujettir la paix et la sécurité à la possession de l'arme nucléaire, sont annonciateurs d'une nouvelle course aux armements y compris dans l'espace extra atmosphérique. Dans le même temps, ils sapent la confiance, et font naître chez les Etats non dotés de l'arme nucléaire, un besoin accru de garanties de sécurité positives et négatives contre le recours ou la menace de recours à l'arme nucléaire.

11- Aussi, la poursuite des efforts pour un désarmement général et complet demeure plus que jamais d'actualité. Nous appuyons le processus en cours visant la reprise des travaux de fond de la Conférence du Désarmement sur les quatre questions principales : le désarmement nucléaire, la négociation d'un Traité interdisant la production de matières fissiles, l'arrêt de la course aux armements dans l'espace, et les garanties de sécurité.

12- A cet égard, l'Algérie accorde une priorité élevée à la conclusion d'un instrument international de caractère contraignant sur les garanties de sécurité dont elle approuve la création d'un organe subsidiaire, et exhorte le Prepcom à faire une recommandation spécifique sur cette question.

13- Le maintien d'une interdiction internationale et universelle, juridiquement contraignante et permanente sur tous les tests d'explosion s'inscrit dans le même ordre d'idées. Aussi, l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction Complète des Essais, constitue-t-elle un élément clé de l'architecture inachevée du TNP et une question prioritaire qui figure au premier rang des 13 mesures du plan d'action adopté par la Conférence d'examen 2000.

14- La Conférence annuelle de haut niveau sur l'Article XIV de promotion de l'entrée en vigueur du TICE, et la poursuite des efforts en direction des 10 pays de l'Annexe II, pour les encourager à rejoindre les 138 Etats qui ont ratifié le Traité, attestant de leur volonté d'universaliser l'interdiction définitive des essais nucléaires.

Monsieur le Président,

15- L'exigence de non-prolifération, indissociable du désarmement nucléaire, s'impose à tous les Etats Parties au TNP. Nous sommes attachés au rôle et à l'impartialité de l'AIEA dans la mise en œuvre des garanties, au titre de l'article III du TNP.

16- L'Algérie partage les préoccupations grandissantes en matière de non-prolifération liées au risque de voir les armes de destruction massive ou des sources radioactives tomber aux mains d'acteurs non étatiques. Cependant, force est de constater que les défis qui mettent en danger la sécurité internationale ne sont pas propres aux tendances de prolifération qui émergent aujourd'hui. La possession des armes de destruction massive par un nombre limité d'Etats, constitue une profonde préoccupation pour l'humanité toute entière.

17- Dans ce contexte, les pressions exercées sur les Etats non dotés de l'arme nucléaire pour contracter de nouvelles obligations, au nom de la non-prolifération, appellent des pressions similaires sur les Etats qui en sont dotés pour la mise en œuvre progressive des mesures concrètes de désarmement convenues au niveau international au titre de le Document final de la Conférence 2000.

18- La délégation algérienne appuie le renforcement du régime de contrôle et de vérification de l'AIEA dans le cadre de l'initiative trilatérale convenue entre les Etats-Unis, la Fédération de Russie et l'Agence, visant la réduction du niveau des matières nucléaires à usage militaire, ainsi que le placement des matières fissiles non utilisées à des fins militaires émanant des Etats dotés de l'arme nucléaire sous vérification de l'AIEA.

19- Par ailleurs, l'Algérie considère que toutes les questions touchant à la paix et à la sécurité internationales doivent être réglées par la voie du dialogue et de la coopération, dans le cadre de la légalité internationale. A cet égard, elle appuie tous les efforts entrepris dans le cadre des Pourparlers des Six pour le règlement du cas de la République Populaire Démocratique de Corée. De même qu'elle exhorte les 5+1 à

conjuguer leurs bonnes volontés afin de parvenir à une solution durable sur le programme nucléaire iranien.

20- Par ailleurs, l'innovation dans le contexte de la globalisation conduit à la sophistication des industries et des technologies dans de nombreux pays développés, ce qui rend difficile l'acquisition de certains équipements nucléaires qui tombent dans la catégorie de « technologie à double usage ». Cette évolution érode le droit inaliénable des Etats au titre de l'Article IV du Traité à l'accès au potentiel nucléaire, à des fins pacifiques, sans discrimination, en conformité avec les articles I et II du TNP. L'Algérie réaffirme son attachement à ces principes qui constituent, la sûreté et la sécurité, le cadre approprié pour le développement de l'énergie nucléaire.

21- Par ailleurs, la mise en place d'un mécanisme multilatéral d'approvisionnement en combustible nucléaire, envisagée dans le cadre de la non-prolifération, risque de déséquilibrer les droits et obligations des Etats Parties découlant des instruments en vigueur.^{de plus,} La crainte existe quant à une érosion du droit à développer la recherche, la production, et l'utilisation de l'énergie nucléaire, à des fins pacifiques, sans discrimination comme le stipule l'Article IV du TNP. Aussi, un examen approfondi des implications au plan politique, juridique, technique et financier sur les approches multilatérales, s'impose-t-il.

22- Naturellement, une utilisation sûre de l'énergie nucléaire, à des fins pacifiques, exige le respect des normes de sûreté et de sécurité édictées par l'AIEA conformément à son Statut. A cet égard, l'Algérie appuie les activités de l'Agence destinées à développer et à renforcer les capacités^{nationales}, permettant de fournir des assurances sur le respect des engagements pris au titre du désarmement.

23- Les capacités techniques et financières de l'AIEA pour la promotion des applications énergétiques et non énergétiques, comme vecteur de diffusion des connaissances scientifiques, méritent d'être renforcées, en particulier, dans le contexte du regain d'intérêt pour le développement de l'électronucléaire, la satisfaction des besoins énergétiques et socioéconomiques, ainsi que la préservation des ressources naturelles.

24- A cet égard, nous encourageons l'AIEA à apporter sa contribution au plan d'action de la Conférence Africaine de haut niveau tenue, à Alger, les 9-10 janvier 2007, sur le thème « Energie nucléaire : contribution à la paix et au développement durable ». Ces recommandations qui s'inscrivent dans le cadre du NEPAD et des Objectifs de Développement du Millénaire, mettent l'accent sur une acquisition globale des connaissances scientifiques, comme levier important pour la mise en valeur du secteur agricole et des ressources en eau, l'amélioration des services de santé, et la production d'électricité.

Monsieur le Président,

25- Convaincue de l'importance des arrangements régionaux pour le maintien de la paix et de la sécurité au niveau régional et global, reconnue par l'Article 52 de la Charte des Nations Unies et l'Article VII du TNP, l'Algérie a été l'un des premiers Etats qui a ratifié le Traité de Pelindaba, érigeant le Continent africain en Zone exempte d'armes nucléaires. Mon pays poursuit ses efforts en direction des Etats Africains qui ne l'ont pas encore fait, pour hâter l'entrée en vigueur de ce Traité.

26- L'Algérie a également pris une part active dans la résolution adoptée par la Conférence d'examen 1995 sur le rôle crucial de la non-prolifération et du désarmement au Moyen Orient, région sujette à des tensions qui contrarient les initiatives de paix. Dans le but d'améliorer la sécurité dans cette partie tourmentée de notre planète, la mise en place d'un mécanisme régional de contrôle et l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires, s'imposent.

27- Des efforts doivent encore être déployés pour assurer l'universalité du TNP et des instruments de garanties et de vérification de l'AIEA, afin d'amener le seul Etat de la région, Israël, qui a reconnu posséder l'arme nucléaire, à adhérer à ces instruments, sans délais.

28- Dans le cadre du processus préparatoire, la présentation d'un rapport sur l'application de l'Article VII concernant l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires, et

sur la résolution de 1995 sur le Moyen Orient, permettront de mesurer les progrès accomplis, comme demandé par la Conférence d'examen 1995 et 2000.

Monsieur le Président,

29- Le succès de cette 1^{re} session dépendra grandement, d'abord, du rôle constructif et de la coopération des Etats dotés de l'arme nucléaire, et aussi, des Etats non dotés de l'arme nucléaire, en somme, de notre volonté commune d'aboutir à un résultat équilibré, orienté vers l'action, pour le renforcement de l'efficacité du processus d'examen, et le raffermissement de l'autorité du Traité.

30- Nous encourageons le Prepcom à formuler des recommandations pour la Conférence d'examen 2010, en identifiant les domaines et les moyens devant permettre de progresser dans le renforcement de l'application du Traité et la réalisation de son universalité. La délégation algérienne tient à vous assurer de sa coopération.

Je vous remercie.